

Loi de boucllement de la loi 10516 ouvrant un crédit d'investissement de 52 172 000 francs pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la Haute école de gestion et d'un parking sur le site de Battelle à Carouge (12885)

du 21 mai 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement de la loi 10516 du 26 mai 2011 ouvrant un crédit d'investissement de 52 172 000 francs pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la Haute école de gestion et d'un parking sur le site de Battelle à Carouge se décompose de la manière suivante :

– Montant voté (y compris renchérissement estimé)	52 172 000 francs
– Dépenses réelles (y compris renchérissement réel)	<u>48 356 623 francs</u>
Non dépensé	3 815 377 francs

Art. 2 **Subvention fédérale**

Les subventions fédérales sont de 11 958 584 francs, soit supérieures de 1 158 584 francs au montant voté.

Art. 3 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.